

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 5 (1902)
Heft: 251

Artikel: Poignée de recettes
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-251845>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

« merci ! » qu'il adressait à la Petite-Sœur chargée de le servir et de le soigner... Au début, c'était une sorte de rage polie... Cela devenait maintenant moins rude et parfois un peu de cœur s'éveillait sur les lèvres du mystérieux vieillard... Mais c'était si fugitif !

Ensuite, il allait plus souvent à la chapelle... Tout au début, il n'y avait mis les pieds qu'avec une répugnance à peine déguisée, et s'y était tenu avec une répugnance affectée... A présent, il s'y agenouillait, et, même en semaine, il y passait des heures de plus en plus longues...

— Tout ça, disait le père Machu, c'est ben drôle !

— Bah ! toussotait le père Colis, c'est pour être mieux vu des Sœurs...

— Le fait est, — remarqua vinaigrement l'ex-concierge, de père en fils, de la Halle aux fromages, — qu'il y en a que pour lui.

Tout ce qui précède fera comprendre l'ébahissement général qui s'empara de tous les bons vieux et de toutes les bonnes vieilles, à la nouvelle que le « Sauvage demandait à parler à la « bonne petite Mère ».

Le fait était exact.

Si exact, qu'à l'heure dite, l'énigmatique vieillard quitta le bout de l'enclos, et, le front toujours baissé, l'œil encore plus sombre que de coutume, se dirigea lentement vers le « salon » parqueté de sapin de onzième qualité, où la Supérieure des Petites-Sœurs donnait habituellement ses audiences.

La religieuse qui avait assumé, par obéissance, la charge de tous ces grands enfants à nourrir, était encore jeune, mais les préoccupations et la fatigue l'avaient prématurément vieillie. Qui était-elle avant de devenir fille de l'abbé Le Pailleur... grande dame ou servante ?... Qui l'aurait pu dire ?... elle-même l'avait sans doute oublié... A quoi bon se souvenir du passé quand le présent est si doux ?...

Elle reçut le « bon petit vieux sauvage » avec son maternel sourire...

— Eh bien ?... dit-elle... asseyez-vous, mon cher papa... Etes-vous bien soigné ?... Vous plaisez-vous ?

— Madame, répondit l'homme sans avoir l'air d'entendre la question... J'ai quelque chose à vous dire...

— J'écoute.

— J'ai bien hésité, mais ce secret m'étouffe... tant pis ce qui arrivera ensuite !

— Ayez du courage...

— Quand je suis venu ici, Madame, l'état civil que je vous ai remis, est faux... Je ne suis pas, comme vous l'avez cru, un malheureux semblable aux autres. Je suis surtout un misérable... Tout ce que j'ai pu vous faire de mal, à vous et aux vôtres, je l'ai fait... Tout m'a été bon pour vous nuire... Je n'ai que trop réussi, d'ailleurs, puisque j'ai eu, pendant longtemps entre les mains une véritable puissance... Nul n'a été plus acharné ni plus implacable que moi... Frappé par la juste vengeance de Dieu, j'ai échoué ici, chez vous que je détestais, et qui devez me détester à présent... Mais je ne pouvais pas plus longtemps manger votre pain à vous, que j'avais tant poursuivies... A présent que je vous ai dit une partie de la vérité, je suis plus soulagé... vous, vous allez sans doute me maudire et me chasser ?...

La bonne petite Mère sourit, et venant au vieillard comme on vient à un enfant blessé ;

— Mon bon papa, dit-elle, retournez à votre place habituelle... tout cela, il y a longtemps que nous le savions... JEAN DES TOURELLES.

Usages contemporains

Comment signer

Comment faut-il signer une lettre ? Oh ! c'est très simple, de son nom — sans doute. Mais

son nom de jeune fille, de femme les deux ensemble, avec ou sans titre si on a le droit d'en porter ?

Tout cela encore est affaire de mode. Jadis on avait une jolie formule prétextuelle qui mettait au courant tout de suite de la situation mondaine : Jehanne comtesse de L... Ce style aujourd'hui amènerait un sourire. Il est très admis, pour une femme, d'écrire son titre sans le prénom : Baronne de M. Mais l'usage contemporain veut une autre convention plus féministe — si ce mot toutefois n'est pas ici hors de propos — c'est de garder sa personnalité, de l'affirmer dans sa signature et de mettre ainsi : son nom à soi d'abord, celui de son mari ensuite, sans prénom, sans titre, en homme. Ex : Livrac-Livernay, pour expliquer qu'on est Mlle de Livrac mariée à M. de Livernay ; à ses amies intimes, à sa famille, le prénom peut suffire : Yvonne. Hors de ce cercle restreint, il est inadmissible et permis seulement à la reine (quand il en a). Une signature surannée autorisait le mot : « née », entre les deux noms. Ex : Marie Martin née Durand. Est-ce bien la peine d'exposer sa génération ? mais cela devient offensant pour l'époux ou même grotesque, lorsque : née de quelque chose avec un marroturier, on écrit : Marie Martin née de L... Inutile d'affirmer une mésalliance dont l'énoncé implique toujours mille commentaires de pensée. Le mieux est le plus naturel : Marie Martin. Mettre : Martin-Durand serait absolument risible et semblerait l'enseigne d'une boutique. Dans « les affaires » on met parfois le mot femme ou veuve : Veuve Durand. Ces signatures-là indiquent tout de suite le niveau social d'où part la lettre.

Ecrire en entier son petit nom implique l'intimité. On ne signe pas ainsi un message à un fournisseur ou une lettre à un supérieur. Ajouter au dessous de son nom sa position, ne doit s'imposer que lorsque l'obligation de se faire connaître est indispensable :

Marie Martin
Institutrice.

Autrement la prétention, si glorieuse soit-elle, d'afficher sa personnalité est hors de cause. On ne doit pas signer non plus : Madame une telle, ni Mlle une telle, mais on peut dire en se servant de la troisième personne : Madame une telle prie Mademoiselle... etc.

Les hommes signent simplement leur nom de famille, à moins d'utilité de distinction entre les frères si la famille n'a pas de gradation de titre. Dans la noblesse la coutume est de retrancher le « de » et le titre est d'écrire simplement : Rohan ou Montgommery, exactement comme pourrait tracer : Monsieur Durand. A moins d'être pape, évêque, empereur ou roi, un homme ne signe pas de son nom de baptême seulement ; sauf dans le cas où il écrit à sa femme où à sa famille directe.

L'homme peut se permettre l'énoncé de son état dans un message non intime. Exemple : Wilhem Kaiser von Deutschland ; Parcheminot, notaire ; Alloyau cuisinier, etc... La signature d'une personne « distinguée » doit être sobre, sans fioritures, sans compliqués parafes — les graphologues en diraient long là-dessus — Elle doit encore se lire aisément. Les gens qui signent mal, illisiblement semblent ne pas se montrer fiers du nom qu'ils portent, ce qui est toujours une faute, une lâcheté parfois, une preuve d'orgueil mal placé. Un nom, si laid soit-il, est un héritage familial, le premier don du père. Signer illisiblement annonce encore l'intention peu franche, le désir de s'abriter sous le mystère, de nier peut-être. Le nom serait-il si ridicule, il n'y a pas à le dérober. Le mieux est d'agir comme M. Cochon (de la Mayenne) qui entra un jour dans une violente colère, parce qu'ayant mis son fils au lycée, le provi-

seur, prévoyant des rires, avait présenté l'enfant à ses camarades, sous le nom de Pochon ! Le père ayant appris la chose, arrive décidé :

« Monsieur le proviseur, s'écrie-t-il, mon père était Cochon, je suis Cochon, mon fils sera Cochon. » Bravo Monsieur !

Rechercher sa généalogie permet de s'étudier soi-même, de lire un peu dans le passé l'atavisme physique et moral, de cultiver un don enfoui peut-être sous la cendre des années, ou de corriger une intuition mauvaise. A quelque classe de la société qu'on appartienne, on a une souche ancestrale, il est intéressant de la trouver, de relire les signatures, les monogrammes du temps passé et de rêver devant ces traits d'où viennent un peu des nôtres.

RENÉE D'ANJOU.

Poignée de recettes

Nettoyage de couteaux. — Pour nettoyer les couteaux en acier, rien n'est meilleur qu'une pomme de terre crue et de la brique anglaise pilée très fin. On coupe une pomme de terre crue, on la trempe dans de la brique anglaise en poudre et on frotte la lame des couteaux jusqu'à ce qu'elle soit propre et brillante. En ajoutant à la brique anglaise un peu de carbonate, on obtient plus rapidement un plus beau poli.

* *

Manière de faire tolérer le lait. — Le régime lacté constitue une ressource précieuse dans nombre de maladies. Il arrive cependant que le lait soit mal toléré par suite de l'action irritante de ses produits de décomposition sur la muqueuse de l'intestin. D'après le Dr Schmidt, de Bonn, on peut obvier à cet inconvénient en ajoutant de l'acide salicylique au lait à la dose de 25 centigrammes par litre. L'acide salicylique est d'abord soigneusement agité avec une petite quantité de lait froid, puis on verse ce mélange dans un litre à un litre et demi de lait, on agite de nouveau et soumet à l'ébullition. Le goût et les propriétés du lait ne sont pas modifiés par cette addition d'acide salicylique et on arrive ainsi souvent à accoutumer assez rapidement le malade au régime lacté et à lui faire supporter du lait ordinaire.

* *

Pour enlever les taches d'encre du bois vernis, il faut d'abord enlever le vernis, ce qui se fait en le frottant avec de l'alcool absolu ; ensuite on mouille la tache et on y répand de l'acide oxalique qu'on laisse pendant 1 heure en contact avec le bois, puis on lave abondamment. Les taches qui persistaient s'enlèvent par un lavage avec de l'acide chlorhydrique étendu. Une fois les taches lavées et le bois séché, on peut lui donner une couche de vernis.

* *

La cigarette. — L'usage prématuré du tabac et particulièrement de la cigarette parmi les collégiens exerce une influence désastreuse sur le développement physique et intellectuel des élèves. C'est là un fait que de nombreuses observations ont démontré. Aussi les Américains, en peuple toujours pratique et énergique, ont-ils entrepris une véritable croisade contre l'usage prématuré du tabac.

Au Canada, il est interdit de fumer ou d'avoir de quoi fumer à toute personne âgée de moins de 18 ans. A Chicago, on exige une licence pour la vente des cigarettes et une loi

défend de vendre du tabac et du papier à cigarettes dans un rayon de 600 pieds autour des écoles. Dans les États de l'Ouest une loi interdit même l'introduction et la vente des cigarettes et punit d'une amende de 250 à 1000 francs toute contravention à cet égard.

Précaution à prendre dans l'emploi des chiffons de nettoyage. — Les matières employées au nettoyage et au polissage des machines et des transmissions sont peu à peu gorgées d'huile par l'usage et chargées de menues parcelles de fer. Dans cet état elles ont au plus haut degré la propriété de s'enflammer spontanément. On doit donc se faire un devoir de déposer les chiffons, les lames, etc., dans les récipients en métal, où en pierre ou en toute autre matière non inflammable, si l'on ne veut pas s'exposer au danger de causer des graves dommages par l'inflammation spontanée de ces matériaux.

Taches de bougie. — Si vous avez fait sur une étoffe quelconque des taches de bougie, prenez un peu de bonne eau-de-vie simple ou de lavande, ou mieux encore de l'esprit de vin. Mettez en trois ou quatre gouttes sur la tache, frottez avec la main, vous réduirez la bougie en poudre, il n'en restera nulle trace. Le procédé vaut beaucoup mieux que le grattage, suivi de l'application d'un fer chaud.

LETTRE PATOISE

Dà lai Côte de mai.

An dit qu'enne fanne peut pu potchay feu de l'ô à dain son devaintrie que son hanne ne peut y aimannay aivo in tcheay ay échiles. Çoli se peut; main ay fâ que ce feuche enne rude dépensiere ai peu l'hanne in malerie ovrie. Ay iaivay dain le velaidge de B. enne fanne comme en l'en trove ainco quéqu'ennes dain note bé Jura; enne fanne que n'é djemais aivâlay son varra, ai peu que venday en coitchatte, taintôt di biay, taintôt des pommes, de l'avoine, di bôs, djainque en des fies tchôs. Son hanne, in gros nuebin, ne iy voyay que di fue. Main voici qu'in bé djo, son végén iy dié: Ecoute, Djoset, survuille in pô tai Bairbatte; i crai bin qu'elle dévalise ton ménaïdge po boire lai gotte tian té feu. Fais-voi in pô attention; survuille-lai. — Mon Djoset, aveutchi, rentré in soi dà le bôs bin sôle, bin mette. Comme ai saivay que sai fanne aivay fay le maitin enne livre de bure, ai iy dié: Bairbatte, aipotche main cte livre de bure, i en veu in pô maindgie; i ay che fâim qui vois tot biôs. — Sai fanne, qu'aivay dje vendu le bure po se laivay le meuté, fesé sembiain d'allay tieuri le bure; main elle rentré tot content dire en son hanne: Ailairme! ay n'y en é pu paiepe enne miatte; le tchait l'é tot maindgie. — Le tchait l'é maindgie? Aitend, ai fâ qu'i le saitché. Comme le tchait se trovay djeuement tchu le fona, l'hanne le prangné ai peu le boté tchu enne balaince que se trovay li. O miséra! Ci paure Minon ne poisay que trâs quatichrons. Vin vois ci, fanne, te vorô me faire ai recraire que ci tchait é maindgie enne livre de bure, ai peu ai ne poise en tot que trâs quatichrons? Ah ça dinche que te vorô me pare po in fôr. Ça toi le chait, ai peu té méritay d'être fouetay. Tchu çoli, sains âtre formalitay, mon Djoset saté tchu in maindge d'écouve ai peu repéssé bin son tchait ay doues tchaimbes. En mon dit que dâdon le Djoset n'é pu aivu ay se piandre de sai moitie. Main le tchait n'é djemais compris poquoi en l'aivay poisay.

Stu que n'âpe de bôs.

Récréations du dimanche

Solutions aux questions posées dans le N° 249 du *Pays du Dimanche*:

952. ANAGRAMME.

M^{me} Récamier.

953. LANGAGE FRANÇAIS.

AIMABLEMENT.

Mme de Sévigné écrivait à sa fille, le 4 octobre 1679:

« Vous me répondez trop *aimablement*; il faut que je fasse ce mot exprès pour l'article de votre lettre où vous me paraissez persuadée de tout ce que je vous ai dit sur le retour sincère de mon cœur. »

954. MOT CARRÉ.

C O T O N
O L I V E
T I B U R
O V U L E
N E R E E

955. CURIOSITÉS.

L'OCTROI.

L'octroi a été primitivement une autorisation accordée à un vassal. Il doit son origine à Jean, fils de France, duc de Normandie, qui, en 1350, monta sur le trône. Cette taxe municipale fut établie pour réparer les pertes occasionnées par l'étranger, maître alors d'une partie de la France. Les deux tiers du produit appartenaient au roi, et les communes ne pouvaient établir de taxe pour leur propre compte qu'avec la permission du souverain.

C'est dans les expressions « Avons octroyé et octroyons », insérées autrefois dans les lettres de concession de ces droits, qu'on trouve l'étymologie du mot *Octroi*, dans son acception moderne.

Le droit d'octroi fut d'abord de quatre deniers tournois, sur chaque livre pesant, des trois comestibles suivants: le vin, la viande et le poisson, seuls objets qui furent d'abord imposés.

Les droits d'octroi furent supprimés par le décret du mois de mars 1791; mais ils furent rétablis à Paris par la loi du 27 Vendémiaire An VII. Une loi du 5 Ventôse An VIII déterminait en même temps le mode général de perception de ces droits, dans toute commune où ils seraient établis à l'avenir.

A cette époque, le périmètre était restreint et les articles portés au tarif peu nombreux. L'un et l'autre ont subi de notables changements, mais les modifications de la forme n'ont rien changé au fond.

Ont envoyé des solutions partielles: MM. Colchique d'automne à Bassecourt; La liberté étranglée en France, Delémont; Les injustices humaines réclament impérieusement une justice divine, Porrentruy; L'excursionniste des gorges de Durnand, à Martigny; G tron V à Moutier; Pauvre France à Saignelégier.

960. CHARADE.

Mon premier est un arbre qui croît dans notre [pays.

Mon second est une ville de France.

Mon tout se trouve au coin du feu.

961. LE LANGAGE DES FLEURS.

LA BALSAMINE.

Quel est l'emblème de la *Balsamine*?

962. VERS DANS LA PROSE.

Quel est l'auteur de cette pensée, coulée dans le moule d'un alexandrin:

Un Dieu se faisant homme a fait les hommes [dieux.

963. MOTS EN TRIANGLE.

1. D'un vertueux Romain, à très digne com- [pagne,
Elle vit son époux proclamé dictateur.

— 2. Et sur mer et sur terre, aux flancs de la [montagne,
En des lieux escarpés, leur aspect fait horreur.
Et puis d'autres qu'ici je m'abstiens de dépein- [dre;

Je te laisse ce soin, Œdipe. — 3. A son égard,
Sans être malveillant, chacun voudrait l'attein- [dre
De ses coups, bien fâché, s'ils font trop grand [écart.

— 4. Il importe beaucoup, dès l'enfance pre- [mière,
Que l'homme le soit bien, mais de la vérité.

— 5. Mérite-t-il le nom de fleuve ou de rivière?
Je ne sais: de l'Erin je n'ai point visité

La froide plage. — 6. Elle est non loin de Ba- [bylone,

Cette ville, en des lieux qu'Alexandre le Grand,
Ivre de ses succès, parcourt en personne.

— 7. Jamais dans nulle veine et toujours dans [le sang.

1. X X X X X X X

2. X X X X X X

3. X X X X X

4. X X X X

5. X X X

6. X X

7. X

Envoyer les solutions jusqu'au *mardi soir, 4 novembre prochain.*

Publications officielles

Convocations d'assemblées.

Elay. — Le 26 à 2 h. pour réélire le maire et le receveur, l'estimateur des bâtiments, etc...

Lajoux. — Le 29 à 2 h. pour nommer un instituteur.

Courrendlin. — Le 26 à 1 h. pour statuer sur l'abandon de forces motrices; s'occuper du traitement des maîtresses d'ouvrages et de l'éclairage public.

Undervelier. — Le 20 à 2 h. 1/4 pour voter la souscription du chemin de fer Glovelier-Saignelégier.

— Assemblée municipale à 3 h. 1/4 dans le même but et pour nommer deux conseillers.

Bons mots

— Monsieur le directeur, je viens solliciter une augmentation... Je me suis marié récemment...

— Désolé, cher monsieur, vous ne pouvez cependant pas me rendre responsable d'un accident survenu en dehors de votre travail!

du 22 Octobre 1902.

Argent fin en grenailles. fr. 90. — le kilo.

Argent fin laminé, devant servir de base pour le calcul des titres de l'argent de boîtes de montres... fr. 92. — le kilo.

G. Moritz, gérant, Éditeur-Imprimeur.